



Directeur de production

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 30 mars 2004

Peut-on prendre des photos du personnel en situation de travail sans lui demander son avis.

Peuvent t'elles être diffusées sans l'accord de la personne.

Réponse :

Cette question sort de notre domaine de compétence, mais nous croyons savoir que vous ne pouvez ni utiliser des photos sans l'accord écrit de la personne ou de son représentant légal, ni prendre de photos dans le domaine privé sans l'autorisation du propriétaire des lieux.